



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1743-03-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1743-03-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin d'assujettir la zone C3-748 à l'application de la section 7 du chapitre 3 adoptée par le Règlement résiduel n° 1743-03 »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 2 mai 2022.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 22-06-01-13 du Conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2022 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 7^e jour du mois de juin 2022 sous le numéro de certificat VD 2022-04.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 10^e jour du mois de juin 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca